

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2/463/1935 promulguant dans la colonie le décret du 6 avril 1935, portant publication et mise en application, à titre provisoire, de l'arrangement commercial du 6 avril 1935 entre la France et l'Union économique belgo-luxembourgeoise..

n° 2/463/1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 juin 1935

Numéro JO
n° 463 du 30/06/1935

Date du numéro
30 juin 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu l'arrêté du 1° octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 6 avril 1935, portant publication et mise en application, à titre provisoire, de l'arrangement commercial du 6 avril 1935 entre la France et l'Union économique belgo-luxembourgeoise, inséré au Journal officiel de la République française du 10 avril 1935

Vu la circulaire du Ministre des colonies, n° 971, du 13 mai 1935;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 6 avril 1935 susvisé, portant publication et mise en application, à titre provisoire, de l'arrangement commercial du 6 avril 1935 entre la France et l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. DE COPPET.